



*Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Loches
Commune de Le Petit-Pressigny*

I, Place du 19 Mars 1962
37350 LE PETIT-PRESSIGNY
Tél : 02.47.94.93.59

Mail : mairie@lepetitpressigny.fr

SÉANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

L'An deux mille vingt cinq

le : Mardi 25 du mois de Novembre

le Conseil Municipal de la Commune de LE PETIT PRESSIGNY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur JF.CRON, Maire.

Date de Convocation : Mercredi 19 Novembre 2025

Nombre de Conseillers en Exercice : 8 – Présents : 8 Votants: 8

*Présents : M. CRON Jean-François -M. THENON Denis - M. BRETON Alban - Mme ROYER-MARCHOUX Alexandra –
M. MARIN Fabrice - Mme DIEU Laetitia - Mme VAN AART Rieja - : M. GUYOMARCH André.*

Mme Alexandra ROYER-MARCHOUX a été élue Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025
-
- APPROBATION STATUTS DU SIEIL
-
- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026
-
- CARTE UPLOOP
-
- GROUPEMENT DE COMMANDE CLST VOIRIE 2026
-
- QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE CM DU 25 NOVEMBRE 2025

OBJET : APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025
DCM N° 29/2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Septembre 2025 est établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2025.

OBJET : APPROBATION STATUTS DU SIEIL – MODIFICATIONS POUR 2025 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SIEIL.

DCM N° 30/2025

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Éclairage public pour la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Éclairage Public du SIEIL,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal/Communautaire à l'unanimité :

Vu la demande de transfert de la compétence Éclairage public au SIEIL et sa validation par le comité syndical du 7 Octobre 2025,

Adopte la modification des statuts du SIEIL approuvé par le Comité syndical du SIEIL en date du 7 Octobre 2025.

SÉANCE CM DU 25 NOVEMBRE 2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR POUR 2026.

DCM N° 31/2025

OBJET :

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la destination de la demande de subvention auprès du département (DETR) pour l'Année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées, le Conseil Municipal décide de valider la demande de subvention DETR 2026 en la destinant à des travaux d'Enfouissement réseaux Secteur « L'Espérance RD50 ».

OBJET : RENOUELEMENT DES CARTES UP CADHOC POUR LES AGENTS

DCM N° 32/2025

Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal sur le renouvellement des cartes UP CADHOC pour les agents de la Mairie pour un montant global de 622€, à titre de prestation d'action sociale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées :

- décide d'attribuer pour l'année 2025 des cartes UP CADHOC Nominatives(à la demande du SGC) aux agents présents pour une valeur nominale globale de 622€ du 1er janvier au 31 décembre 2025 en rappelant que le calcul tient compte de l'absentéisme.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

SÉANCE CM DU 25 NOVEMBRE 2025

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2026

DCM N° 33/2025

Le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes a été constitué chaque année depuis 2018, et il est proposé de le renouveler en 2026. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie – programme 2026 – ainsi que pour les marchés de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. L'exécution technique et financière des marchés en revanche reste à la charge et à la responsabilité des communes membres du groupement.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2026.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité / par 8 voix POUR et 0 voix CONTRE

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes 2026 avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes.

SÉANCE CM DU 25 NOVEMBRE 2025

QUESTION DIVERSES :

Le Maire informe

- La ligue de protection des oiseaux LPO, nous demande le bilan des actions réalisées ou entreprise dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale.
- La Fédération départementale des chasseurs nous saisit d'une enquête sur la répartition des espèces sur la commune.
- Rappel sur le risque élevé de la pandémie influenza aviaire (CF arrêté Préfectoral)
- Bilan du déploiement de la fibre (Val de Loire FIBRE), le déploiement concernant la commune, sur les 323 prises à réaliser, 100 % sont éligibles, 5 raccordements complexes sont en recherche de solution, celui de la coopérative agricole, implantée lieu-dit la Goutillerie doit être traité entre le 17/11 et le 16/12 par la société CIRCET.
- Le conseil Départemental signale qu'à compter du 1^{er} novembre 2025, la réorganisation du mode d'intervention des travailleurs sociaux est sectorisée, le Petit Pressigny entre dans ce périmètre. Mme FERRAO MENDES MARTINS cheffe de service Action sociale Insertion et autonomie, et/ou Mme BOIRAME cheffe sur service PMI, sont à la disposition pour tout complément d'information Cf maison de la solidarité Loches TPH 02 47 59 70 03.
- M. MIZAEEL Bertrand commerçant forain (légume et fleur) nous avise par courrier sa fin d'activité le 30 septembre 2025.
- M. Franck NICOL est le nouveau directeur de l'Office Publicque de l'Habitat 37 à compter du 03/11. 2026
- Rappel de Mme ROBIN CCLST pour les demandes de subvention pour les évènements culturels 2026.
-
- Point sur les prochaines élections communales de mars 2026, sur les huit conseillers, quatre ne se présenteront pas, deux n'ont pas pris de décision, deux seront candidats
- Le dépôt de pain reste en place malgré les difficultés que rencontrent nos boulangers.
- Les vœux du maire sont fixés au VENDREDI 23 janvier 19H00
-
- La secrétaire de mairie, faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2026, une nouvelle secrétaire va effectuer un stage de formation au sein de la mairie à compter du 05 janvier 2026.
-
- La Commission pour le Développement économique de la communauté de communes Loches Sud Touraine, fait état dans sa synthèse budgétaire 2024., des chiffres suivants :
 - 19900 actifs sur 51800 habitants
 - 3300 demandeurs d'emploi
 - 5,9 % de chômeur 7,3 % au niveau national
 - 13 % des habitants de la CCLST vivent sous le seuil de pauvreté.

SÉANCE CM DU 25 NOVEMBRE 2025

SÉANCE CM DU 25 NOVEMBRE 2025